

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 31 janvier 2012

L'an deux mille douze

et le 31 janvier,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose -
M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M.
PETITJEAN Daniel - Mmes HENRY Mireille – GILLES Christine –
M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**

Mmes LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul -
BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - Mme
AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT
Rémy –Mmes FARENQ Jeanine –BOUYA Corine - de
CHAZERON FELICI Nathalie - M. POOS Julien - Mme CUCCIA
Andrée – M. BONO Guy – Mme MICHEL Françoise – MM. LE
PALABE David - SANTILLI Jérôme - **CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. TOSI Michel –
Mme IBANEZ-QUENIN Stéphanie – Melle AMBROSIO Angélique

ABSENTS EXCUSES : M. BERTON Christian - Melle
ARROUCHE Mounia - M. CARGNINO André

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de
séance.

**N° 02/12 - Modification de la délibération du 23 septembre 2004 instaurant la dénomination des
rues de la ZAC des Hauts de la Laure**

M. JACQUOT rappelle que par délibération du 23 septembre 2004, il a été procédé à la dénomination
des neuf voies de circulation desservant le quartier des Hauts de la Laure.

Or il s'avère que le plan annexé à la délibération citée ci-dessus ne correspond pas à la réalité du
terrain.

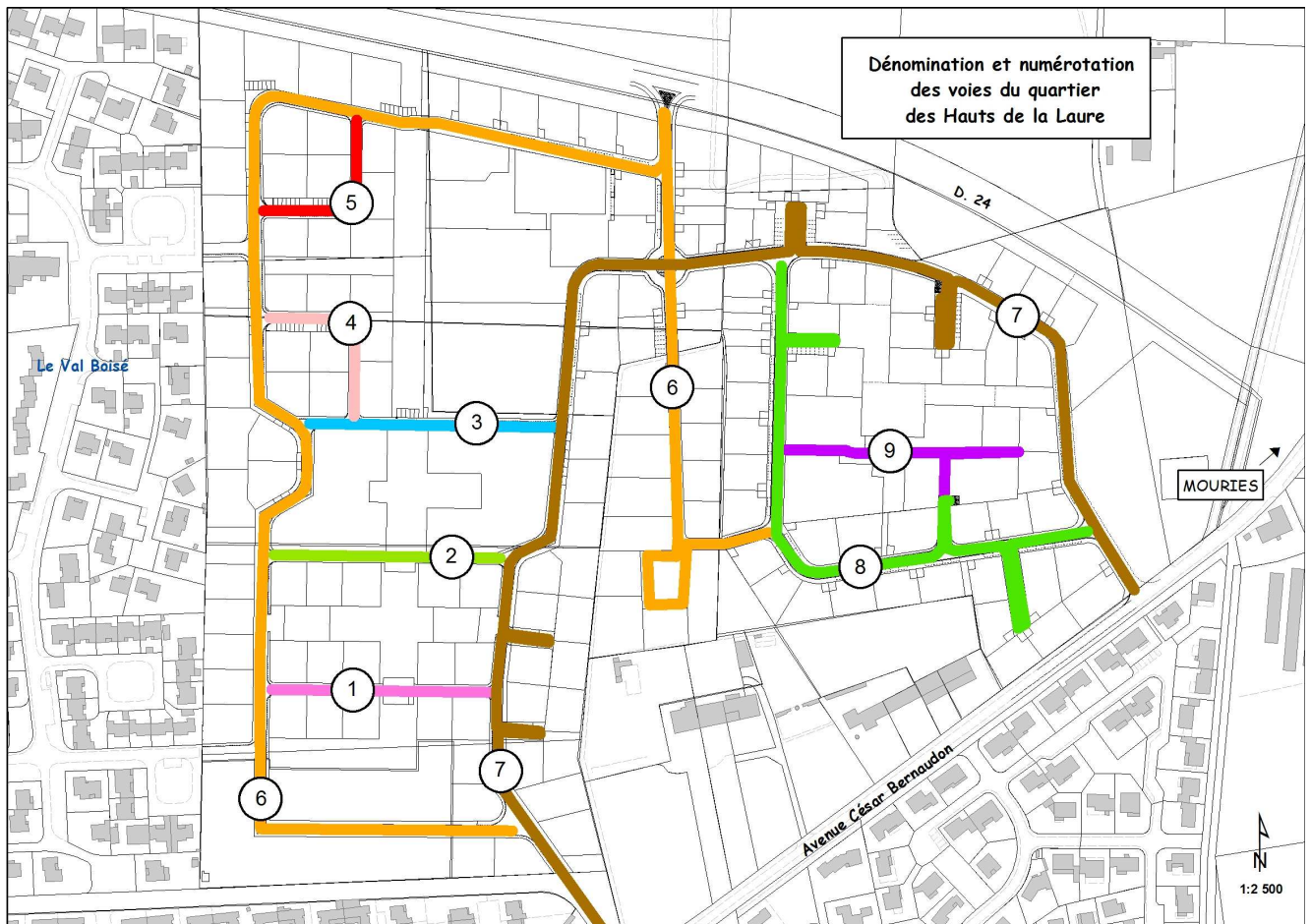
Pour rectifier cela, il convient de :

- prolonger la rue des Tournesols jusqu'à la rue des Iris
- déplacer la rue de la Verveine

Les dénominations de voies restent inchangées à savoir :

- voie 1 : rue des Bougainvillées
- voie 2 : rue des Marguerites
- voie 3 : rue du Jasmin
- voie 4 : rue des Liserons
- voie 5 : rue des Primevères
- voie 6 : rue des Tournesols
- voie 7 : rue des Coquelicots
- voie 8 : rue des Iris
- voie 9 : rue de la Verveine

M. JACQUOT propose donc de modifier la délibération du 23 septembre 2004 afin de rendre le plan conforme à la réalité comme ci-après.



Ouï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 31 janvier 2012.

LE MAIRE